

Chorus Pro

06/09/2018



➤ **Ordonnance du 26 juin 2014 : Etat et secteurs publics**

Depuis le 1er janvier 2017, l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics respectifs sont dans **l'obligation d'accepter** les factures électroniques.

Pour les émetteurs de factures à destination de l'Etat, du secteur public local et de leurs établissements publics respectifs, l'obligation est progressive :



➤ **Article 222 Loi Macron du 5 août 2015 : Généralisation inter-entreprises**

Au 1er janvier 2017, il aurait dû avoir obligation pour une entreprise d'accepter de **recevoir** une facture électronique selon les mêmes échéances que pour le marché public.

Le décret n'est pas sorti.

- Avant d'émettre sa première facture destinée à un établissement public raccordé à Chorus Pro, l'émetteur (client Sage) doit s'identifier sur le portail <https://chorus-pro.gouv.fr> pour déclarer ses structures (SIRET)

- Chorus Pro gère un annuaire des établissements publics raccordés : pour chaque établissement, cet annuaire indique les données attendues et nécessaires au traitement de la facture :
 - Numéro d'engagement juridique obligatoire Oui / Non
 - Code service obligatoire Oui / Non

- Les factures émises doivent donc mentionner ces informations lorsqu'elles sont obligatoires

➤ L'annuaire Chorus est consultable depuis le portail Chorus :

The screenshot displays the Chorus Pro portal interface. At the top, there is a navigation bar with the Chorus logo, flags for France and the UK, and links for 'Documentation' and 'Besoin d'aide? Posez une question'. Below this is a secondary navigation bar with various menu items like 'Accueil connecté', 'Activités du gestionnaire', 'Engagements', etc. The main content area is divided into sections: 'Fil d'événements' (showing a date 21/03/2018 and a notice about opening spaces), 'Actualités' (with sub-sections for 'Exemples de flux, XSD et feuilles de style' and 'Documentation pour se raccorder à Chorus Pro en EDI'), and 'Accès Rapide' (containing buttons for '+ Ajouter un espace', 'Rechercher structure publique', and '+ Déposer'). A red arrow points from the 'Rechercher structure publique' button to a detailed view of the search interface.

Recherche d'une structure publique

Critères de recherche

Raison sociale :

Identifiant :

Libellé de la structure :

Code postal : Ville : Pays :

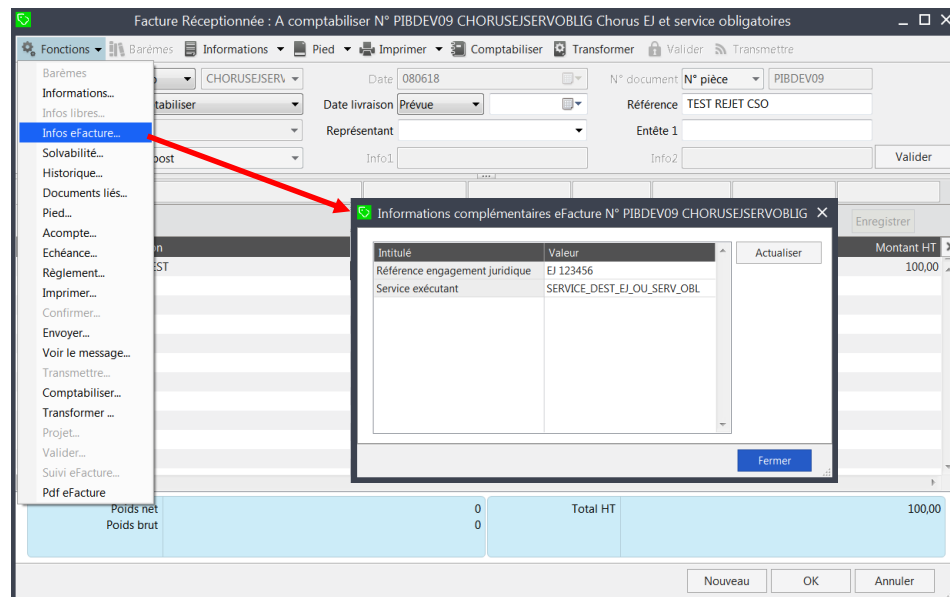
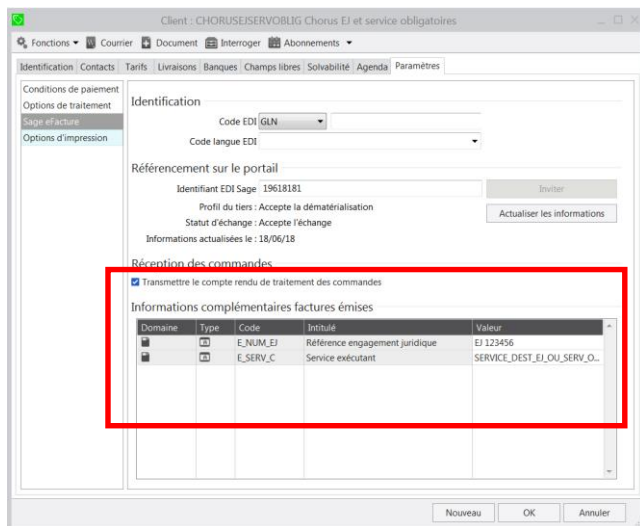
Télécharger l'annuaire

Rechercher

Résultat de la recherche Exporter les résultats

Identifiant	Désignation	Services	Code service	Statut	Service obligatoire	Engagement obligatoire	Service ou engagement obligatoire
11000201100044	DESTINATAIRE_ETAT	Service des factures publiques	FACTURES_PUBLIQUES	ACTIF	oui	oui	non
		SFACETAT	SFACETAT	ACTIF	oui	non	non
12345678200028	DESTINATAIRE_SERVICE_OBLIGATOIRE	Service des factures publiques	FACTURES_PUBLIQUES	ACTIF	oui	oui	non
		SERVICE_DEST_SERV_OBL	SERVICE_DEST_SERV_OBL	ACTIF	oui	non	non
12345678200036	DESTINATAIRE_SERVICES_AVEC_ET_SANS_EI	Service des factures publiques	FACTURES_PUBLIQUES	ACTIF	oui	oui	non

- Sage eFacture possède également un annuaire des tiers utilisant le service. Les établissements publics raccordés à Chorus Pro doivent donc également être référencés dans l'annuaire eFacture
- Pour un établissement public raccordé à Chorus, l'annuaire Sage eFacture identifie également les données obligatoires (numéro d'engagement juridique / code service) selon le même principe que l'annuaire Chorus
- Afin de faciliter la saisie des factures, ces données obligatoires sont affichées dans la gestion commerciale au niveau de la fiche client, puis dans la facture
- Sage eFacture vérifie la présence des données obligatoires avant de transmettre la facture à Chorus



- Actuellement, l'annuaire Sage eFacture ne contient pas l'ensemble des établissements publics raccordés à Chorus
- Si un établissement public raccordé à Chorus n'est pas identifié dans l'annuaire Sage eFacture, le client émetteur contacte Sage
- De même, si une invitation vers un établissement public raccordé à Chorus n'est pas acceptée automatiquement, le client émetteur contacte Sage
- Le support contacte l'exploitation EDI via une demande Octave, en indiquant la raison sociale et le SIRET de l'établissement public concerné
- L'exploitation EDI crée l'établissement public dans l'annuaire Sage eFacture s'il n'existe pas ou raccorde l'établissement public à Chorus en cas d'invitation non acceptée automatiquement
- Depuis sa gestion commerciale, le client émetteur invite l'établissement public à échanger des factures électroniques
- Le client émetteur actualise les informations dans la fiche client depuis sa gestion commerciale pour récupérer les données obligatoires
- Le client émet sa facture

- L'échange EDI des factures électroniques entre Sage eFacture et Chorus Pro concerne les factures / avoirs classiques (type A1 selon norme Chorus)
- Les factures de sous-traitance et les factures de travaux ne sont pas traitées par ce raccordement